Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-213502255-20260921-402026-DE

MAIRIE de PLESDER
2, Place de l'Erable
35720 PLESDER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 21 septembre 2026

N°40/2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Date de la convocation et affichage
16/09/2026

Date de Publication de la liste des délibérations :
22/09/2026

Date de transmission en Préfecture :
29/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de PLESDER, légalement convoqué le seize septembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame Évelyne SIMON-GLORY, Maire

PRESENTS (13) : Mme SIMON-GLORY Evelyne, M. MOREL Jean-Pierre, Mme LEBRUN Evelyne, M. COQUIO Patrick, Mme CHEDMAIL Elodie, Mme BLANCHARD de LA BUHARAYE Amélie, M. COLLET Alexandre, M. BOILEAU Alexandre, M. PINSEMBERT Jean, Mme MASSART-RIO Magali, M. DOUSSAULT-LEGENDRE Kévin, Mme GUÉRIN Flavie, Mme REGUEILLET Manuela,

PROCURATIONS (1) : Mme BAJARD Natacha a donné procuration à M. COQUIO Patrick

ABSENTS EXCUSÉS (1) : M. SIMÉON Franck,

Mme REGUEILLET Manuela a été élue SECRETAIRE

N°40/2026
Demande d'aide à la Communauté de communes Bretagne romantique dans le cadre du soutien à l'animation et à la vie sociale dans les petites communes

Finances – Subventions (7.5)

Mme le Maire explique que dans le cadre du dispositif « Soutien à l'animation et à la vie sociale dans les petites communes », la commune peut demander une aide forfaitaire de 305 € pour ses opérations qui contribuent à développer et animer la vie sociale de la commune.

C'est la raison pour laquelle, Mme le Maire sollicite cette aide suite à l'accueil des familles allemandes, du 14 au 17 mai 2026, dans le cadre du Jumelage avec la commune d'Ahorn. Les familles allemandes ont été accueillis par les plesderois et des visites traditionnelles ont été réalisées afin de faire découvrir notre culture et notre patrimoine régionale, comme indiqué dans le programme joint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'AUTORISER** Mme le Maire à solliciter, auprès de la Communauté de communes Bretagne romantique, le dispositif « Soutien à l'animation et à la vie sociale dans les petites communes » pour un montant forfaitaire de 305 € et à signer tous les documents nécessaires ;

Adoptée à l'unanimité (14 voix POUR, 0 ABSTENTION, 0 voix CONTRE)

Pour extrait certifié conforme,
Le 22/09/2026
Le Maire,
Évelyne SIMON-GLORY